



Réduisez vos déchets, la nature s'en souviendra !

Plus on trie et plus on paye !

Cela peut paraître insensé et c'est pourtant vrai. En fait il faut comprendre que malgré nos efforts de tri, les effets positifs procurés ne compensent pas complètement les hausses subies qui s'appliquent sur la collecte (à commencer par le coût du carburant), le traitement (transport et conditions de traitement plus coûteuses) et surtout sur la fiscalité sur déchets (la taxe sur les activités polluantes a été multipliée par 3 en 4 ans : 18€/tonne en 2020, 58€/tonne en 2024).

Il faut surtout vous remercier des efforts consentis car si nous ne les avons pas accomplis, la hausse serait bien pire et au lieu d'avoir augmenté de 15 % en moyenne nous aurions probablement doublé le prix de nos poubelles en 5 ans.

Du côté du SIPOM, dans le cadre de notre seule compétence de collecte, nous avons engagé avec l'ensemble des élus des 71 communes de notre territoire une réflexion qui nous conduira à optimiser l'efficacité de nos services afin d'en réduire le coût pour l'habitant. Cela passe par une réorganisation des tournées et la suppression des collectes qui n'étaient pas absolument indispensables.

Pour les usagers, le seul vrai moyen très efficace de faire baisser la facture demeure la réduction des déchets. Outre l'amélioration de la collecte sélective des emballages recyclables (désormais tous éligibles au bacs jaune), la gestion différenciée des biodéchets peut participer à la solution.

Produire, consommer, trier collecter, traiter



Le principe est simple mais que trouvons nous vraiment dans nos poubelles ?

Le syndicat de traitement TRIFYL a fait évaluer la qualité et la nature des déchets contenus dans nos poubelles d'ordures ménagères. Les résultats sont ils meilleurs que ceux de 2021 ? Les nouvelles consignes de tri : tous les emballages se trient sont elles visibles dans nos poubelles ?

On peut se demander quelles sont les raisons qui nous poussent à ne pas trier ?

Un manque d'informations ? peu probable, des consignes trop complexes, qui changent tout le temps certainement ... mais heureusement ce n'est plus le cas : simplifications des consignes de tri sur tout le territoire français.

Manque de temps ? manque d'envie ? manque de conviction ? Cela est regrettable car chaque geste compte !

Si tu tries pourquoi pas moi !



Réduire ses déchets ... par où commencer ?

Au 1er janvier 2024 : les déchets alimentaires sont à valoriser

Vous avez un jardin : donnez vos déchets alimentaires aux animaux ou compostez-les.

Les composteurs sont mis à disposition des habitants par le SIPOM. N'hésitez pas à vous inscrire pour réserver le vôtre : www.sipom.fr ou animateurs@sipom.fr

Vous n'avez pas de jardin : vous avez sûrement accès à un composteur partagé. Si vous n'avez pas encore de seau, vous pouvez vous en procurer un dans votre Mairie ou en contactant le SIPOM.

Pour les cœurs de ville de Revel, Caraman, Sorèze et quelques habitations isolées d'autres communes où le compostage n'est pas envisagé : vous devez valoriser vos déchets alimentaires en les mettant dans des sacs de couleur orange/rouge. Si vous êtes concernés, vous avez reçu un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Il faut fermer le sac et le déposer dans les bacs d'ordures ménagères à côté du sac noir mais pas dans un sac noir.

Le sac orange doit contenir tous les déchets alimentaires, être fermé par les liens avant d'être déposé dans le bac d'ordures ménagères (et pas dans le sac).

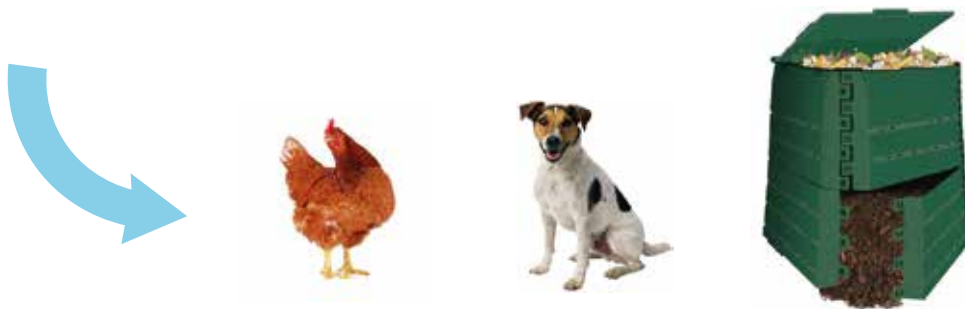
A partir du 1er janvier 2024 :

Vous devrez valoriser vos déchets alimentaires



Vous avez un jardin ? Pensez aux animaux et au compostage individuel. Les composteurs individuels sont mis à disposition des habitants du SIPOM gratuitement et installés à domicile sur RDV

– Réservez le vôtre au 05 62 71 22 83 ou sur www.sipom.fr



Vous n'avez pas de jardin ? Vous avez accès au compostage partagé (contactez le SIPOM pour connaître l'emplacement du composteur le plus proche) ou à la collecte en sacs orange. Dans ce dernier cas, un courrier a été déposé dans votre boîte aux lettres pour vous donner les informations sur la récupération des sacs.



TOUS les papiers et TOUS les emballages se trient : les enfants nous expliquent !

Au 1er janvier 2023, la simplification des consignes de tri est mise en place sur le territoire. En effet, depuis cette date,

TOUS les papiers et TOUS les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune. Cela facilite le geste de

tri pour tous les habitants et cela permet une meilleure valorisation.

Afin de sensibiliser les classes de CE2/CM1 et CM2, le SIPOM a organisé lors de l'année scolaire 2022/2023 un concours

d'affiches sur ce thème.

Les enfants et leurs enseignants ont fait preuve de créativité et d'imagination pour réaliser 2 affiches par classe.

Le jury s'est ensuite réuni au SIPOM et 3 affiches ont été retenues. Les classes lauréates ont bénéficié d'une animation pour

les récompenser de leur création. La classe de :

- CM1 de Sorèze a créé des cerfs-volants en papier
- CE2 de Lagardiolle a bénéficié d'un atelier d'art floral
- CE2/CM1/CM2 de Vallesvilles a transformé une bouteille en plastique en suspension florale



Fais le tri dans tes habits

L'industrie de la mode est l'une des plus polluantes au monde, elle émet plus de gaz à effet de serre que les vols internationaux et le trafic maritime réunis.

Les vêtements ont pris une grande importance dans nos vies. Ils sont vendus à des prix attractifs ; on en achète donc plus qu'il y a quelques années et on les garde moins longtemps. Et cela n'est pas sans poser de problèmes. Leur fabrication comprend de nombreuses étapes et procédés qui nuisent parfois à l'environnement et aux personnes qui les fabriquent et les portent.



Petits Vêtements



Aujourd'hui nous devons chérir et porter nos vêtements plus longtemps, exiger qu'ils soient fabriqués pour durer, demander aux marques de s'assurer que les textiles de nos vêtements contiennent moins de substances dangereuses et soient recyclables. Nous devons favoriser la réparation des vêtements et des chaussures, la réutilisation via des achats en friperies, dans des vide-greniers, etc. Si vous souhaitez les valoriser autrement, le SIPOM organise une collecte de textiles en partenariat avec les Mairies et les écoles du territoire.

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

N'hésitez pas à les déposer dans des sacs ou des cartons dans votre Mairie ou l'école de vos enfants avant le 26 novembre.

Vous pouvez également les déposer dans une des bornes d'apport volontaire du territoire <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>. Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront majoritairement re-portés ou recyclés.

Grands Vêtements



Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%
MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Que deviennent vos dons ?

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés à la Mairie jusqu'au 26 novembre 2023 pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Si vous loupez cette occasion : trouvez la borne la plus proche de chez vous :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront re-portés ou recyclés.

Que mettons nous aux bornes relais ?



Que pouvons-nous donner à La Recyclante à Caraman, Emmaüs ..etc ?

Les objets, meubles, vaisselles .. en bon état



Que pouvons-nous déposer en déchèterie ?



Textile



Verre



Déchets spéciaux



Matériel informatique



Métaux



Bois



Déchets verts



Gravats / Inertes



Lampes



Huile de friture



Huile de vidange



Batteries



Tout venant



Carton



Electroménager



Écrans

Donnez une seconde vie à vos livres

Des boîtes à livres sont présentes sur le territoire, elles permettent de déposer, d'échanger, de donner des livres. Si vous cherchez une boîte à livres ou si celle que vous utilisez peut être répertoriée, n'hésitez pas à aller sur le site : boite-a-lire.com

Le SIPOM est partenaire de Recyclivre. Vous pouvez acheter vos livres d'occasion sur leur site ; vous pouvez déposer vos livres au pavillon à l'entrée de la déchèterie à Revel, rangés dans des cartons.

« Chez Recyclivre, nous avons pour mission de donner une seconde vie aux livres afin de réduire l'impact humain sur l'environnement et de favoriser l'accès à la culture. De ce fait, ce qui ne peut être vendu est donné, ce qui ne peut être ni vendu ni donné est recyclé en pâte à papier en France. Nous sommes fier-es d'être une entreprise française, à taille humaine, qui défend que la place d'un livre n'est pas à la poubelle. Nous sommes convaincu-es qu'il est possible de conjuguer commerce et engagement, en multipliant les mesures afin que notre activité ait l'impact le plus positif possible. »



CHANGEMENTS A VENIR



L'augmentation des papiers et emballages à mettre dans les bacs à couvercle jaune, la valorisation des déchets alimentaires par compostage, la volonté d'optimiser au mieux les tournées de collecte sur l'ensemble du territoire nous amènent à modifier notre organisation de collecte. Au début de l'année 2024, les collectes des déchets ménagers (bacs à couvercle vert ou gris) et des emballages et papiers (bacs à couvercle jaune) vont connaître des changements.

Les jours et les fréquences de collecte pourront être modifiés selon les secteurs, les communes. Cette nouvelle organisation demandera quelques semaines d'ajustement. Nous essaierons de vous informer le mieux possible et d'être réactifs. Nous vous remercions au préalable de votre patience.

Vous pourrez accéder aux jours de collecte sur le site du SIPOM de Revel : www.sipom.fr